

MIGRATION

Analyses et exigences

Document approuvé par le Comité directeur du PS60+ le 20 septembre 2017 Approuvé le 11 novembre 2017 lors du séminaire PS60+ à Zurich

Auteur-e-s

Heinz Gilomen, Marianne de Mestral, Martin Reichlin, Reto Barblan, Carlo Lepori Avec la participation du GT « Politique sociale » et du GT « Planification » Septembre 2017



MIGRATION

Analyses et exigences

1. POURQUOI LES SENIORS QUE NOUS SOMMES SE PENCHENT-ILS SUR LE THÈME DE LA MIGRATION ?

- Parce que nous avons depuis toujours lutté pour une société où il fait bon vivre. Et la gestion avisée de la migration concourt largement à ce confort. Mais aussi parce que nous luttons depuis toujours pour un monde plus juste.
- Parce que bon nombre d'entre nous ont une expérience personnelle active de la migration et savent à quoi ressemble la vie en pays étranger.
- Parce que bon nombre d'entre nous ont une expérience passive de la migration et savent ce qui se passe lorsque des étrangers viennent soudain en nombre chez nous.
- Parce que nous sommes depuis des décennies témoins des discours et des recettes gravitant autour de la migration – lesquels ont aussi souvent été imposés par la peur ou la haine de l'étranger.
- Et parce que nous savons que la consanguinité culturelle mène à la dégénérescence et que l'apport de sang neuf est vital pour notre petit pays.
- Parce que nous savons que la migration est un pilier essentiel de la vitalité et de la solidité de l'économie de notre pays et qu'elle rend donc possibles le bien-être et la prospérité de chacune et de chacun. Nos rentes sont tributaires de la migration.
- Parce que nous savons que le renforcement du réchauffement climatique et les conflits armés vont déclencher des flux de réfugiés supplémentaires qui, en termes de volume, dépasseront largement ceux que nous avons connus à ce jour.

2. ÉLÉMENTS ANALYTIQUES

2.1. Nous sommes tou-te-s des migrant*e-s

La migration fait partie de la Suisse. L'histoire de la Suisse est une histoire de la migration. D'un point de vue historique, la Suisse a certes toujours été une destination des gens fuyant leur patrie, mais elle a jusqu'au 19e siècle été essentiellement un pays d'émigration, d'où des personnes sont parties aux quatre coins du monde pour se bâtir une existence économiquement plus facile (réfugiés économiques ?). Aujourd'hui, les Suisses de l'étranger sont au nombre de 762'000, soit 10%



de la population. Il y a des Suisses dans tous les pays du monde. Aucun pays européen n'a une telle proportion de nationaux émigrés.

Au 20^e siècle, ce sont ensuite des migrant*e-s qui ont construit nos tunnels ferroviaires, nos autoroutes et nos barrages. Sans eux, l'infrastructure serait sens dessus dessous. Le tunnel de base du Gothard n'aurait jamais pu être construit sans les ouvriers étrangers, en particulier les ouvriers chargés de percer le tunnel.

Et les personnes issues de la migration ont donné des impulsions culturelles et économiques importantes. Grâce aux migrant*e-s, la demande interne a garanti une base indigène saine pour le développement économique de notre pays. Par ailleurs, les migrant*e-s ont contribué aux succès sportifs de la Suisse.

À l'origine, la plupart de ces migrant*e-s avaient l'intention de retourner définitivement dans leur pays d'origine après quelques années de travail en Suisse. Dans les faits, environ un tiers rentre au pays après l'entrée dans l'âge de la retraite. Un autre tiers fait la navette entre le pays d'origine et la Suisse – pour autant que les finances et les forces le leur permettent. Un autre tiers s'est établi durablement en Suisse. Au plus tard au moment du départ à la retraite, ils réalisent qu'ils se sentent plus chez eux en Suisse que dans leur patrie d'origine; car ils ont passé la plus grande partie de leur vie ici et ont pu – dès que les conditions étaient remplies – faire venir femme et enfants. Bon nombre de leurs enfants ont entre-temps fondé leur propre famille ici.

La main-d'œuvre étrangère a surtout travaillé dans les branches où la charge de travail est élevée, où la santé est exposée, où il existe un risque d'accident accru et où les bas revenus sont la règle. Il s'ensuit que les travailleurs étrangers sont plus fortement représentés parmi les personnes en préretraite – qui à cause d'une maladie ou d'une forme d'invalidité ont dû abandonner la vie active à un stade précoce. Bon nombre d'entre eux ont été engagés alors qu'ils étaient jeunes, forts et en bonne santé. Lorsqu'ils prennent de l'âge, ils sont usés prématurément et atteints dans leur santé. Vu que la plupart d'entre eux ont travaillé dans les segments des bas salaires, leurs rentes de vieillesse sont aussi, par voie de conséquence, basses et ils doivent solliciter des prestations complémentaires.

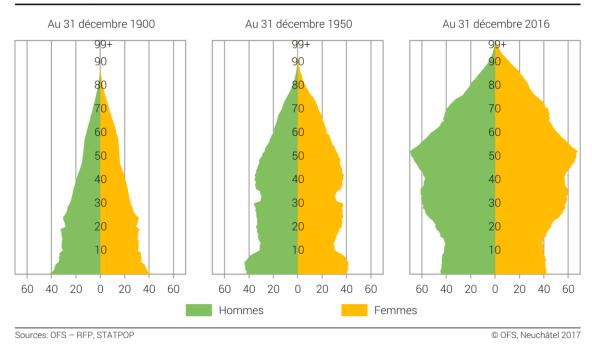
Nombre d'entre nous ont des expériences personnelles de la migration ou connaissent des cas concrets à partir de contacts avec leurs parents, leurs grands-parents ou des membres de leur famille. À cet égard, l'image qui prédomine dans notre tête est celle des migrations par-delà les frontières du pays. La pensée d'une migration interne, par exemple depuis le Valais jusqu'à Berne, de Zernez à Zurich ou de Soleure à la Suisse romande, ne nous effleure même pas. Si nous l'incluons – il est vrai qu'elle implique toujours la découverte d'une nouvelle culture –, alors on ne trouve en Suisse plus grand monde qui ne présente pas d'« arrière-plan migratoire ».

2.2. Démographie

Après le départ à la retraite de la génération des « baby-boomers », la relève sera insuffisante pour équilibrer la répartition des âges – le vieillissement de la population menace. Nous observons en effet un recul du nombre des naissances. Depuis le début des années 1970, celui-ci ne suffit plus à maintenir le niveau de la population. Pour cela, chaque femme devrait mettre au monde 2,1 enfants en moyenne. En 2013, ce chiffre n'était que de 1,52 enfant par femme.



Pyramide des âges Nombre de personnes en milliers



La migration ne fait donc que compenser le nombre trop faible d'enfants que les Suissesses et les femmes vivant en Suisse mettent au monde. Et encore, elle n'y parvient pas non plus totalement. Comment ceux qui nous ont précédés ont-ils géré le baby-boom, pour lequel il a bien sûr fallu mettre à disposition non seulement des possibilité de formation, mais aussi des places de travail ? Et ils ne se sont même pas plaints du stress intense enduré, mais ils ont simplement construit des autoroutes, des voies ferrées et des universités!

2.3. Changement social

Par le passé, on assistait à une « sous-catégorisation », pour reprendre le terme des sociologues. De nombreux migrant*e-s ne disposaient que d'une formation lacunaire, ce qui permettait aux travailleurs locaux d'être promus « petit chef » et de gagner en prestige social. Voilà pourquoi la peur des « demi-sauvages sans formation » était fortement exacerbée. On disait d'eux qu'ils violaient les règles de base de notre coexistence, sifflaient nos femmes à longueur de journée (et, probablement, les harcelaient pendant la nuit) et portaient toujours un couteau sur soi à l'aide duquel ils pouvaient s'imposer dans les discussions. Nombre de choses qui aujourd'hui ont cours dans la propagande politique s'inscrivent dans la droite ligne de ces images grevées de préjugés.

En réalité, nous ne vivons plus aujourd'hui dans une surchauffe conjoncturelle semblable à celle que nous avons connue dans les années 1960, dominées par l'esprit d'innovation, l'optimisme et un taux de chômage au plus bas. Aujourd'hui, la frénésie d'économies, le démantèlement social, l'inégalité croissante à maints égards, le délaissement de l'infrastructure et la pression croissante sur les places de travail sont les mots clés sur lesquels on « fabrique de toutes pièces » la peur de l'étranger. Et l'immigration ne se compose de loin plus seulement de personnes peu formées qui se contentent de postes de subordonnés, mais souvent de personnes au bénéfice de diplômes



du secteur tertiaire qui aujourd'hui occupent les postes de direction. La « sous-catégorisation » a partiellement fait place à une « surcatégorisation ».

2.4. Le terme d'« étranger » n'est pas innocent

(À ce propos, voir aussi Artenschutz sur edupols.blogspot.ch.) L'évidence saute aux yeux : quiconque n'a pas de passeport rouge à croix blanche est un étranger. Le terme n'est toutefois pas neutre. Au contraire, il revêt apparemment une signification sociale importante : il désigne l'étranger (allemand : *Fremde*), l'étrange, le bizarre (anglais : *strange*) pour la personne qui n'appartient pas à la même culture que telle autre et est par conséquent d'autant plus susceptible de soulever des craintes et des réactions de rejet.

Mais, si nous regardons les choses de plus près, des questions se posent : pourquoi, à Genève, le mécanicien venant de la vallée de montage grisonne germanophone éloignée de quelque 400 km est-il un indigène, alors que son collègue venant d'Annemasse, ville francophone distante d'à peine 10 km, est un étranger ? Qui donc est ici le véritable « étranger » ? La définition légale de la nationalité étrangère ne se prête manifestement pas de façon optimale à l'examen de la problématique sociale de « l'étranger » et de la « personne du cru ». Comme autres exemples, on peut citer les Comores et Mayotte ou Berlin avant et après la chute du Mur.

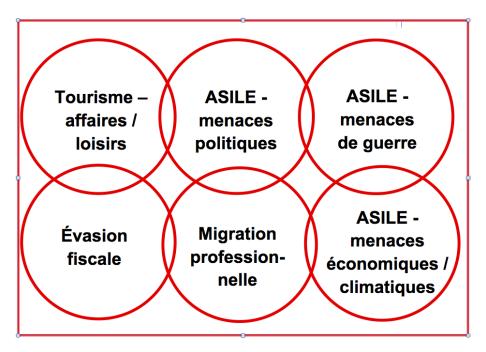
Et si, en Basse-Saxe, où vit à peu près le même nombre de gens qu'en Suisse, quelqu'un immigre depuis l'autre côté des frontières du pays, il est perçu comme étant un indigène (un Allemand). En Suisse, il est a contrario tout de suite considéré comme un étranger. Et maintenant, nous comprenons aussi que la Suisse, le Luxembourg ou le Liechtenstein présentent des proportions élevées d'étrangers (23%, 43% et 33%). En revanche, les pays plus grands, comme l'Allemagne, la France ou la Grande-Bretagne (9%, 6% et 8%), affichent des pourcentages comparativement faibles. En outre, la pratique plus ou moins généreuse en matière de naturalisation joue elle aussi un rôle.

Le concept de « population étrangère » recouvre donc une multiplicité de réalités totalement distinctes. De par son hétérogénéité, il n'est, en tant que catégorie analytique, guère apte à exprimer quelque chose qui ait un sens, de socialement significatif, qui aille au-delà du simple alarmisme. Il est utilisable tout au plus comme catégorie bureaucratique d'une comptabilité de la population fondée sur des notions creuses, totalement vides de sens.

2.5. Formes de la migration

À l'instar du terme d'« étranger », le terme de « migration » est (lui aussi) plutôt vague. À l'heure actuelle, les requérants d'asile ont la priorité dans le débat politique. Et il va de soi que ceux-ci ne constituent pas une catégorie homogène au sens strict. À l'occasion – dans le contexte de nos relations avec l'UE –, la migration liée au travail donnera elle aussi de nouveau matière à discussion (mot clé : *immigration de masse*). Et on ignore encore si le thème des évadés/réfugiés fiscaux sera réglé prochainement. On trouvera ci-dessous une tentative de disséquer quelque peu les différentes formes de la migration :





C'est actuellement la migration au titre de l'asile qui nous intéresse avant tout. De nombreuses observations sont toutefois aussi valables pour la migration liée au travail.

2.6. « Facteurs push » et « facteurs pull »

Le Rapporteur spécial des Nations Unies, <u>François Crépeau (2016)</u>, insiste sur le fait qu'il y a non seulement ce que l'on appelle les « push factors » qui amènent les gens à migrer, mais aussi les « pull factors ». Les « push factors » *poussent* les gens à quitter leur pays d'origine, dans la plupart des cas pour assurer leur propre survie et celle de leur famille : la faim, la misère économique, la persécution politique, la violence, la criminalité, etc. (Qui fait cela pour des raisons de carrière ou par goût de l'aventure est plutôt appelé « expatrié », et non « migrant*-e ».)

Mais il y a aussi ce que l'on appelle les « pull factors », qui attirent les migrant-e-s dans les pays de destination. Ce sont avant tout les places de travail. Le recrutement légal de main-d'œuvre bien qualifiée (qui ensuite manque souvent à l'économie dans les pays d'origine) fait partie du quotidien de l'économie suisse. À côté de cela, il existe toutefois aussi la migration illégale, qui pour les entreprises représente une alternative bienvenue à la délocalisation des places de travail. Comme dans le cas de la délocalisation, le but est de produire pour un coût aussi bas que possible. Que l'on pense tout simplement aux « sans-papiers » qui vivent pendant des années, voire des décennies, dans un monde parallèle (dans l'ombre), sans protection du travail, très souvent exploités, parfois maltraités physiquement et psychiquement, soumis à des conditions de location misérables et dans la peur constante d'être découverts et expulsés. Alors même que la classe politique parle de migrant*e-s illégaux/illégales indésirables, ceux-ci/celles-ci constituent un potentiel très apprécié dont profite largement l'économie : selon les estimations de la Sendung 10 vor 10 de la Télévision suisse, ils/elles sont 75'000.

De telles conditions sont indignes et doivent être assainies et humanisées le plus rapidement possible.



3. PROBLÈMES ET STRATÉGIES : UN PLAN EN 10 POINTS

Beaucoup de chose sont mises sur le compte des migrant*e-s : destruction de notre culture, criminalité pouvant aller jusqu'au terrorisme, surcharge de notre infrastructure, dumping salarial, hausse du taux de chômage, problèmes des personnes de plus de 50 ans sur le marché du travail, pénurie de logements, harcèlement de nos femmes, sollicitation excessive de nos écoles, etc. Quelques-uns de ces problèmes sont certes très aigus, mais ils sont causés avant tout par le mode de production capitaliste, axé sur le profit, et la politique financière néolibérale et fiscale connexe. On peut leur donner un autre visage en apportant à ce système social les corrections nécessaires. Et ils n'ont en réalité rien à voir avec la migration. D'autres, comme la criminalité, sont tout simplement montés en épingle ou n'existent pas sous cette forme.

Mais il va de soi que les flux migratoires sont toujours l'expression de problèmes existants. Et nous devons pour cela déployer une stratégie raisonnable qui résoudra réellement les problèmes, au lieu de les rejeter sur les autres États selon le « principe de saint Florian », une stratégie qui ne constituera pas seulement un prétexte pour détruire la démocratie, suréquiper l'armée, réduire les droits sociaux, proclamer des états d'exception et ainsi ne faire que cimenter la situation actuelle.

3.1. Les hommes sont en quête de protection et de soutien. Nous les aidons. Point

Ici, il n'y a pas non plus de Mais. Venir en aide à une personne en détresse constitue une valeur fondamentale de validité universelle. Et cette valeur fondamentale, qui correspond aux principes de la Convention européenne des droits de l'homme et figure aussi explicitement dans la Constitution fédérale, n'est pas négociable. L'un des pays les plus riches du monde peut et doit se donner les moyens de soutenir des êtres humains en détresse. Et cette question ne devrait pas se poser si l'on se réfère aux ordres de grandeur qui concernent notre pays. Soit un solde d'environ 20'000 personnes en 2015. Cela représente une proportion d'environ 2,5 pour mille : pour une commune de 400 habitants, cela équivaut à 1 réfugié. À 5 réfugiés pour une commune de 2000 habitants. Nous y arriverons... si nous le voulons. Garantir protection et soutien ne signifie pas simplement donner des aumônes et distribuer l'aide sociale, mais également offrir des chances et des possibilités permettant aux gens de développer leur personnalité et leurs compétences, de déployer des aspects de leur background culturel et d'en faire profiter les autres. Garantir protection et soutien signifie aussi assurer un traitement digne dès le début, en particulier dans les centres d'accueil et dans le cadre de la prise en charge par les cantons responsables. L'accueil et la prise en charge des personnes déplacées sont l'affaire de l'État et ne doivent pas être confiés à des entreprises axées sur le profit. La dignité humaine n'est pas une marchandise.

3.2. Des procédures accélérées et coordonnées. Nous vivons dans un État de droit

Il va sans dire que ce soutien ne doit pas être dicté uniquement par des principes chaotiques inspirés par une forme quelconque de sentimentalisme social. Des procédures conformes aux principes de l'état de droit, selon lesquels la légitimité de la protection accordée et les droits de demeurer font eux aussi l'objet de clarifications, doivent aller de soi. Même s'il est judicieux de



mener à bien de telles procédures rapidement, il faut respecter les principes juridiques consacrés. Cela signifie aussi qu'une assistance juridique compétente est garantie aux personnes concernées et que les procédures accélérées sans possibilité de recours ou avec des délais impossibles à respecter tant ils sont courts n'entrent pas en ligne de compte.

Inacceptable est la pratique des autorités suisses qui consiste à procéder à des clarifications unilatéralement en défaveur des requérants d'asile. Ici, elles doivent aussi recueillir des informations factuelles qui confirment les informations données par les requérants d'asile. Les demandes cantonales relatives à la protection des requérants d'asile, qui s'appuient sur l'article 17 de l'accord de Dublin – lequel exige (... que tout État membre puisse déroger aux critères de responsabilité, notamment pour des motifs humanitaires et de compassion.) –, doivent par principe être acceptées. Dans les centres d'enregistrement situés à la frontière – en particulier avec l'Italie –, la protection des mineurs doit être garantie sans exception. Par ailleurs, selon l'accord de Dublin, la Suisse a le droit de renvoyer les personnes dans le premier pays d'accueil, mais elle n'en a pas l'obligation. Dans les cas de rigueur, on doit renoncer au renvoi. Il faut aussi examiner au cas par cas si la personne concernée s'est vu offrir une prise en charge, une protection et un logement dans le premier pays d'accueil.

Il y a peu de sens à ce que la Suisse fasse cavalier seul en mettant en scène sa politique à l'égard des réfugiés – même si nous cultivons encore très volontiers le mythe du « Sonderfall » (cas particulier). La coopération internationale, en particulier avec l'UE, est ici impérative. Nous devons travailler à l'adoption de critères d'accueil européens uniformes et à l'instauration de principes de procédure homogènes. (Même si, à cet égard, une Europe de plus en plus nationaliste/populiste a vraiment de quoi inquiéter.) La mesure dans laquelle nous pouvons vraiment influer sur de tels processus supranationaux dépend vraisemblablement aussi de celle dans laquelle nous nous engageons en Europe dans le cadre d'autres dossiers. La Suisse ne peut guère fermer la porte à la libre circulation des personnes et jouer les francs-tireurs et s'attendre ensuite à pouvoir compter sur des coopérations pour des thèmes aussi délicats que la politique à l'égard des réfugiés.

3.3. Des routes sûres. Nous ne voulons pas de morts, ni en mer ni sur terre

Nous en avons assez des morts, des personnes mourant de froid ou de faim sur les routes empruntées par les réfugiés. Cela est inadmissible. Dans les régions en crise, nous pouvons procéder à des clarifications, transmettre des informations et mener à bien des procédures partielles sur place. Et il faut réintroduire la possibilité de déposer une demande d'asile dans les ambassades. L'ouverture de corridors humanitaires pourrait permettre aux personnes concernées de venir en Europe rapidement et en toute sécurité. On pourrait ainsi lutter contre les activités des passeurs avec efficacité et préserver la dignité des personnes déplacées. La Suisse doit donc faciliter l'obtention de visas humanitaires.

3.4. Améliorer les conditions de vie dans les camps de réfugiés provisoires!

De nombreux réfugiés viennent de camps de réfugiés provisoires. Ils y (sur)vivent dans des conditions misérables, avec un minimum de ressources. Les chiffres et les faits rapportés par Amnesty International à ce sujet sont effrayants. Ainsi, 95% des réfugiés syriens— environ 4 millions de personnes— se trouvent dans les pays voisins: Jordanie, Liban, Turquie, Irak et Égypte. Avec



environ 50 centimes par jour pour se nourrir. Dans les régions d'origine, la situation est similaire. Qui peut décemment s'étonner que ces gens décident un jour de poursuivre leur « périple » et d'atteindre l'Europe – même au péril de leur vie ? Il faut de toute urgence aider ces personnes, ne serait-ce « que » pour des raisons humanitaires. Non seulement en offrant de la nourriture et un logis, mais aussi en donnant une formation aux enfants et en mettant à disposition un système de santé qui fonctionne. Cela aura pour effet collatéral que la plupart resteront dans leur région d'origine et attendront une amélioration de la situation dans leur pays d'origine.

3.5. Aider à éliminer les causes originelles.

Des êtres humains viennent chez nous parce qu'ils fuient les conflits armés et la persécution, à cause du réchauffement climatique (sécheresses, montée du niveau des mers) et/ou à cause de la faim et de la pauvreté. Environ 800 millions d'êtres humains souffrent de la faim et quelque 9 millions de personnes, dont 3 millions d'enfants, meurent de faim chaque année. (Source : Der Spiegel.) Le réchauffement climatique touche le plus durement un nombre croissant de réfugiés... alors même que ceux-ci contribuent à peine à l'amplification de ce phénomène. Très souvent, le réchauffement climatique, la guerre, la pauvreté et la faim vont de pair. Si nous voulons maîtriser la migration des réfugiés, nous devons nous attaquer aux causes précitées. Cela implique – enfin – une interdiction de l'exportation d'armes qui produise des effets tangibles. Enfin une condamnation claire des offensives guerrières menées de toutes parts. Il va de soi qu'il faut continuer de faire avancer les processus de paix au niveau international. L'engagement contre le réchauffement climatique doit être renforcé. De plus, du fait de l'existence d'une forme de migration liée à l'évolution climatique, la définition du mot « réfugié » doit de toute urgence être élargie.

3.6. Le développement économique – et non l'exploitation

Il est grand temps de mettre au point des stratégies efficaces et durables favorisant le développement économique dans les pays pauvres. Des stratégies qui ne sont pas avant tout synonyme d'exploitation et qui ne servent pas en priorité à maximiser les profits de notre propre économie. Ici, notre politique extérieure est elle aussi mise à l'épreuve. Il est grand temps d'abolir enfin la protection douanière en Suisse, de lutter efficacement contre la spéculation sur les denrées alimentaires et d'empêcher que la place financière suisse n'injecte des milliards dans les industries du charbon, du pétrole et du gaz. Nous voulons des entreprises suisses qui respectent les droits de l'Homme et les standards environnementaux aussi dans le cadre de leurs affaires à l'étranger. Le PS60+ soutient donc l'initiative pour des multinationales responsables. Et nous avons besoin d'une stratégie qui mise sur la création de valeur, les emplois et les bonnes perspectives pour la jeunesse dans les pays d'origine. Les <u>Thèses pour un plan Marshall avec l'Afrique</u> (allemandes) représentent un judicieux point de départ. Dans ce contexte, de telles stratégies doivent se conformer en priorité à l'<u>Agenda 2030 de l'ONU</u>.

3.7. La coexistence – et non l'adaptation. Et cela dès le premier jour !

Chez nous, nous avons besoin d'une stratégie d'intégration qui ne fasse pas figure de simple demande d'adaptation, mais qui soit conçue et comprise comme un échange efficace entre les cultures. Cela ne signifie pas que l'on puisse violer à son gré les règles de comportement et les principes qui sont ancrés dans la Constitution et la loi. (Cela est en fait aussi valable pour les



politiciens bourgeois, voir par exemple l'art. 113.2a de la Constitution fédérale : « La prévoyance professionnelle conjuguée avec l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité permet à l'assuré de maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur. ») Non, cela signifie que nous devons développer des stratégies qui rendent possibles la communication et la coexistence (le vivre-ensemble) et garantissent l'enrichissement – et non le repli – mutuel. Cela ne fonctionne que si nous favorisons les deux piliers de l'intégration, à savoir la langue et l'activité rémunérée, dès le premier jour. L'actuelle interdiction factuelle d'exercer une activité lucrative pendant la procédure d'asile doit être supprimée. Cela vaut aussi pour les requérants d'asile déboutés tant que la décision de renvoi n'est pas mise à exécution. Cela désencombre l'aide sociale, permet une organisation active du quotidien des réfugiés et réduit le risque d'isolement et de dépression. Par ailleurs, cela nous offre la possibilité de bénéficier, aussi dans notre quotidien professionnel, d'impulsions créatrices venues de cultures différentes.

Il faut accorder une attention particulière aux mineurs déplacés pour leur garantir une existence et un développement dignes de l'Homme. Sans oublier d'apporter du soutien pour la localisation et le regroupement des parents qui ont fui leur pays.

Nous devons aussi émettre des signaux politiquement positifs sur la migration, car le PS60+ peut faire valoir certains arguments de poids. Et, finalement, ne pas proposer des formations (continues) qu'aux réfugiés, mais aussi aux gens du cru : thématiser les raisons de l'exode des réfugiés et de la migration à l'école et dans le cadre de la formation (continue).

Être intégré signifie se sentir bien et être pris au sérieux. PS60+ exige alors une naturalisation facilitée plus accessible. En plus, on doit reconnaitre aux migrant*e-s qui vivent en Suisse depuis plus de trois ans et qui payent ici leurs impôts les droit politiques complets au niveau communal, cantonale et fédéral; ça signifie non seulement le droit de vote mais aussi le droit électoral actif et passif. Ceux qui contribuent économiquement et socialement à notre société doivent pouvoir participer aux décisions.

3.8. Légaliser les sans-papiers!

Aucun être humain n'est illégal! Les conditions de vie et de travail de ceux que l'on appelle les sans-papiers ne sont pas acceptables. Nous exigeons par conséquent que leur situation soit régularisée et légalisée rapidement : quiconque vit plus de trois ans en Suisse doit avoir droit à un permis de séjour. D'autre part, il faut combattre le travail au noir comme il se doit, dénoncer les entreprises et les privés qui emploient des sans-papiers au noir et contrôler rigoureusement les conditions de travail dans les secteurs employant de préférence des sans-papiers.



3.9. Adapter les structures à l'intention des personnes d'un certain âge issues de la migration

En raison de leurs médiocres perspectives durant leurs premières années d'existence, les personnes ayant leurs premières racines dans un autre univers linguistique et culturel sont – indépendamment de leur statut de séjour – aussi potentiellement désavantagées une fois arrivées à l'âge de la retraite. Nous devons exiger une promotion spécifique de l'intégration de tou-te-s les migrant*e-s, dans tous les domaines, à la lumière de leur origine culturelle. Au nombre des mesures envisageables figure l'adaptation des structures déjà existantes aux besoins des personnes d'un certain âge issues de la migration. Par exemple : la mise en place de nouveaux modèles d'habitation, de prise en charge et de soins, dans le domaine de la sphère privée ainsi que dans les foyers pour personnes âgées et les établissements médico-sociaux, en signe de reconnaissance de la réalité de la société transculturelle. Les dispositions du droit des étrangers et des assurances sociales doivent être adaptées en conséquence.

3.10. À l'intérieur, combattre aussi les causes de la peur !

Dans notre pays, l'exclusion est devenue une habitude indigne. La xénophobie est souvent due à la peur liée aux places de travail, aux salaires, à l'espace habitable ou aux rentes. Le grand capital et ses complices politiques essaient de faire passer l'exploitation de la couche moyenne et de la couche inférieure – autrement dit : la lutte des classes sociales – pour la lutte entre les cultures et de désigner différents groupes de personnes comme boucs émissaires. Le PS60+ s'inscrit résolument en faux contre de telles tentatives de discriminer différents groupes de personnes et, par là, d'occulter les rapports de force réels. Nous exigeons de meilleures conditions de travail et de vie pour toutes et tous. Par exemple : salaires minimaux, développement des infrastructures, développement de la formation tertiaire, politique du logement avisée, etc. Tels sont les mots clés qui doivent endiguer les pires conséquences de l'économie capitaliste et de l'organisation sociale néolibérale. Cela passe par une politique du troisième âge adaptée à tous les groupes de personnes. Mais cela donne assez de matière pour un autre programme politique complet.